



57^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 7 – débat général

Intervention de S.E. M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

2 octobre 2024

Monsieur le Vice-Président,

Alors que nous nous approchons du triste premier anniversaire des atrocités perpétrées le 7 octobre par le Hamas et d'autres groupes armés, le Moyen-Orient titube au bord d'un précipice. L'actualité récente est dramatique : nous condamnons vivement les tirs massifs de missiles de l'Iran contre Israël.

Rien ne peut excuser les atrocités perpétrées par le Hamas, ni les attaques indiscriminées du Hezbollah contre la population civile israélienne : elles doivent cesser immédiatement. Mais la riposte à ces attaques ne peut pas être la destruction indiscriminée des populations civiles palestinienne et libanaise. Comme notre ministre l'a affirmé à la tribune de l'AG samedi dernier, Israël doit arrêter ses attaques contre l'UNRWA, tout comme le blocage de l'aide humanitaire et alimentaire.

Plus de 41 000 Palestiniens ont été tués par l'armée israélienne, et plus de 95 000 ont été blessés. Des centaines de milliers sont menacés par la famine. La destruction de la Bande de Gaza – avec son infrastructure civile et humaine – a précédé une aggravation de la répression et de la destruction en Cisjordanie, avant l'éclat d'hostilités entre Israël et le Hezbollah. L'explosion simultanée de milliers d'appareils de communication est une attaque indiscriminée. Ce genre d'attaque est illégale sous le DIH. Les bombardements et l'incursion terrestre israélienne au Liban nous préoccupent au plus haut point, tout comme la récente riposte iranienne.

Nous regrettons le déplacement forcé de dizaines de milliers d'Israéliens, de même que le déplacement forcé de centaines de milliers de personnes au Liban.

Cette violence inouïe suit une normalisation de l'Occupation et de la déshumanisation des Palestiniens pendant des décennies. La mise en place d'un cessez-le-feu immédiat, la libération de tous les otages et la reprise d'un processus politique visant à réaliser la solution à deux Etats, restent la seule issue au conflit actuel.

Or, au lieu d'écouter les appels répétés du Secrétaire général, du Haut-Commissaire ou des

procédures spéciales, les dirigeants d'Israël accusent toute voix critique extérieure d'antisémitisme, alors que toute voix qui conteste la guerre à l'intérieur de la société israélienne est réduite au silence.

L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice du 19 juillet et la résolution y afférente, largement plébiscitée par l'Assemblée générale, avec le soutien également du Luxembourg, est une étape importante vers la fin de l'occupation et réaffirme que la solution à deux Etats est la seule qui puisse apporter paix et sécurité au Moyen-Orient.

Le 18 septembre, les procédures spéciales ont [présenté 14 actions concrètes](#) pour mettre fin à l'Occupation. À la communauté internationale à présent d'en assurer le suivi.

Merci de votre attention.

(426 mots – 2m30s)